

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 26/06/2024 - B2024/028417 - 2015 B 01237 - 809 861 032 - 2BIG1

impl/id

**2BIG1**

RESTAURATION RAPIDE -  
129 RUE STEPHANE DECHANT

69350 LA MULATIERE

**COMPTES ANNUELS** du 01/05/2021 au 30/04/2022

N° SIRET : 80986103200021

Code NAF : 5610C



*Copie conforme à l'original*

Désignation de l'entreprise : 2BIG1		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 129 RUE STEPHANE DECHANT		69350 LA MULATIERE		
Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 80986103200021			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, 30/04/2022		
		N-1 30/04/2021		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	36 080	
	Frais de développement *	CX		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	17 333	
	Fonds commercial (1)	AH	50 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	Terrains	AN		
	Constructions	AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		
	Autres immobilisations corporelles	AT	522 282	
Immobilisations en cours	AV			
Avances et acomptes	AX			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU		
	Créances rattachées à des participations	BB		
	Autres titres immobilisés	BD		
	Prêts	BF		
	Autres immobilisations financières*	BH	13 250	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>638 945</b>	<b>299 149</b>
		<b>BK</b>		<b>339 796</b>
		<b>BL</b>	<b>16 062</b>	<b>16 062</b>
		<b>BM</b>		<b>16 047</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Matières premières, approvisionnements	BL	16 062	
	En cours de production de biens	BN		
	En cours de production de services	BP		
	Produits intermédiaires et finis	BR		
	Marchandises	BT		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		
	Autres créances (3)	BZ	99 708	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		
Disponibilités	CF	20 279		
Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 589		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>145 638</b>	<b>145 638</b>	
	<b>CK</b>		<b>170 293</b>	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>784 583</b>	<b>485 434</b>
	<b>IA</b>	<b>299 149</b>	<b>530 715</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail 50 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		
	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

C-grad Quadra

Désignation de l'entreprise : 2BIG1

Néant  \*

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1.0.0....0.0.0.....)	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/> )	DG			
	Report à nouveau	DH	(59 642)	(25 346)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(22 156)	(34 296)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	18 201	40 358	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	213 306	261 059	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )	DV	78 882	66 882	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	94 698	94 679	
	Dettes fiscales et sociales	DY	42 449	33 196	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	37 897	34 540	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	467 233	490 357		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	485 434	530 715		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	337 577	490 357	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 127			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 2BIG1										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	36 080	D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	67 333	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	384 992	KW		KX	46 400		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	43 323	LC		LD	4 750		
		Emballages récupérables et divers *				LE	44 796	LF		LG	5 106		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	473 110	LO		LP	56 256		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	13 250	1U		1V				
	TOTAL IV				1Q	13 250	1R		1S				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	589 773	0H		0J	56 256				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4					
		1		2									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0	36 080	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	67 333	IX			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME				
		Inst. gales, agenets et am. des constructions				IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers				IU		MM	431 392	MN			
		Matériel de transport				IV		MP		MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	3 147	MS	44 926	MT			
		Emballages récupérables et divers *				IX	3 937	MV	45 964	MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA				
Avances et acomptes				NC		ND		NE					
TOTAL III				IY	7 084	NG	522 282	NH					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7				
	Autres participations				I0		0X		0Y				
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C				
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	13 250	2F				
	TOTAL IV				I3		NJ	13 250	NK				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	7 084	0K	638 945	0L		0M			

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quaden

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 2BIG1										Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY	36 080	EL		EM		EN	36 080		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 333	PF	2 356	PG		PH	11 689		
<b>TOTAL I</b>		RK	45 413	RM	2 356	RN		RO	47 769		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	128 042	QE	57 023	QF		QG	185 065		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	33 740	QM	4 110	QN	(0)	QO	37 851		
	Emballages récupérables et divers	QP	23 168	QR	5 297	QS		QT	28 465		
	<b>TOTAL II</b>	QU	184 950	QV	66 430	QW	(0)	QX	251 380		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>		QN	230 363	QP	68 786	QQ	(0)	QR	299 149		
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
<b>TOTAL I</b>		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales,agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL II</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations										NO	
<b>TOTAL III</b>										NO	
Total général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général sans ventes (NP + NQ + NR)		NW		Total général sans ventes (NS + NT + NU)		NY	Total général sans ventes (NW - NY)		NZ		
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>											
Frais d'émission d'emprunt à étaler		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
		1 011		6 066		7 077					
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise : <u>2BIG1</u>					
					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation		sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B
	- corporelles		6E	6F	6G
	- titres mis en équivalence		O2	O3	O4
	- titres de participation		9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières(1)*		O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	O7	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		2BIG1		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	13 250	UV		UW 13 250	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 750	1 750			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 924	7 924		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
	Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	90 034	90 034			
	Charges constatées d'avance	VS	9 589	9 589			
	<b>TOTAUX</b>		VT	122 547	vu 109 297	vv 13 250	
RENOVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 127	4 127			
	à plus de 1 an à l'origine	VH	209 179	79 523	129 656		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	94 698	94 698			
Personnel et comptes rattachés		8C	11 896	11 896			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 295	15 295			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 938	12 938			
Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 320	2 320			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	78 882	78 882			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	37 897	37 897			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	467 233	vz 337 577	129 656		
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	47 822	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 2BIG1		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :		3   0   0   4   2   0   2   2			
<b>I RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE	WB XE  XW XY I7 K7 I8 ZN WN WO XR WQ Y1 Y3 WR WS WT WU WV WH WP WW XB I6 WZ XA ZX ZY XD XF  XS XG Y2 XH XJ XL XO	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)				WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )				RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX		
	Amendes et pénalités	WJ	1 069	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)					XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)				SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							<b>TOTAL I</b>		
							1 069		
<b>II DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *									
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)							
		- imposées au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)							
		- imposées au taux de 19 %							
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
		- imputées sur les déficits antérieurs							
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :				Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
Mesures d'incitation à l'investissement	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*								
	Majoration d'amortissement *								
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 quaterdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									
<b>III RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI					
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	21 087				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	21 087				

Désignation de l'entreprise : 2BIG1		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	97 100	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	97 100	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	21 087	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	118 187	
<b>II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	1 867	
<b>III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
<b>Charges à payer</b>			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**11** **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <b>2BIG1</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OC</b>	(25 346)	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserves légales	<b>ZB</b>						
						- Autres réserves	<b>ZD</b>						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OD</b>	(34 296)		Dividendes	<b>ZE</b>							
	Prélèvements sur les réserves	<b>OE</b>			Autres répartitions	<b>ZF</b>							
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	(59 642)		Report à nouveau	<b>ZG</b>	(59 642)						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		<b>TOTAL II</b>	<b>ZH</b>	(59 642)				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )		<b>J7</b>	120 000	<b>YQ</b>								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				<b>YR</b>								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				<b>YS</b>								
<b>DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance				<b>YT</b>								
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )		<b>J8</b>		<b>XQ</b>	95 339	56 188						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				<b>YU</b>								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				<b>SS</b>	13 413	28 906						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				<b>YV</b>	13 272	14 146						
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )		<b>ES</b>		<b>ST</b>	76 049	49 867						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				<b>ZJ</b>	198 073	149 107						
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				<b>YW</b>	2 831	2 147						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		<b>ZS</b>		<b>YZ</b>	1 908	2 249						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				<b>YX</b>	4 739	4 396						
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				<b>YY</b>	56 450	30 040						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				<b>YZ</b>	298 472	51 130						
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*				<b>OB</b>	267 427							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				<b>OS</b>								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				<b>ZK</b>	%		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *		<b>XP</b>		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		<b>ZR</b>	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				<b>RG</b>								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				<b>RH</b>									
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		<b>JA</b>		Plus-values à 15 %		<b>JK</b>						
					Plus-values à 19 %		<b>JM</b>	Plus-values à 0 %					
					Plus-values à 15 %		<b>JN</b>	Imputations					
	Groupe : résultat d'ensemble.		<b>JD</b>		Plus-values à 15 %		<b>JN</b>	Plus-values à 0 %					
					Plus-values à 19 %		<b>JP</b>	Imputations					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		<b>JH</b>		N° SIRET de la société mère du groupe		<b>JJ</b>							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 2BIG1 Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑦	⑧	⑨	
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)				(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪					(ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise : 2BIG1

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %			
①	②	③	④	⑤	⑥	
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : 2BIG1

Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5<sup>e</sup> e e alinéas de l'art 3 -1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

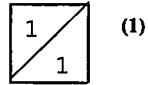
16

Désignation de l'entreprise : 2BIG1		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/05/2021		et clos le : 30/04/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	13
dont apprentis		YF	7
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	842 781
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	842 781
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	3 179
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	77 314
Variation positive des stocks		OD	15
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	73 355
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	153 862
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		ON	408 370
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	74 761
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	23 888
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	507 019
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			489 624
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	489 624
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	842 781
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	13
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	01/01/2021	GZ
			31/12/2021
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 4 2 0 2 2 N° SIRET 8 0 9 8 6 1 0 3 2 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2BIG1

ADRESSE (voie) 129 RUE STEPHANE DECHANT

CODE POSTAL 69350 VILLE LA MULATIERE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 10 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination SC Ducray

N° SIREN (si société établie en France) 501094023 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5 000

Adresse : N° 339 Voie Route de Riottier

Code postal 69400 Commune VILLEFRANCHE SUR SAONE Pays

Forme juridique Dénomination SC Goineau

N° SIREN (si société établie en France) 500975081 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5 000

Adresse : N° 6 Voie Rue Dellevaux

Code postal 69410 Commune CHAMPAGNE AU MONT D OR Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 4 2 0 2 2

N° SIRET 8 0 9 8 6 1 0 3 2 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2BIG1

ADRESSE (voie) 129 RUE STEPHANE DECHANT

CODE POSTAL 69350 VILLE LA MULATIERE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

2BIG1  
Sas au capital de 100000 euros  
Adresse : 129 rue stéphane dechant (69350) LA MULATIERE  
RCS 809861032 / LYON

---

## **Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du vingt- neuf septembre deux mille vingt deux**

Le 29 septembre 2022 à 14h,

Les membres de la société 2BIG1 au capital de 100.000 euros, se sont réunis en assemblée générale à LA MULATIERE (69350) 129 rue stéphane dechant sur convocation de chaque associé par courrier électronique.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ivan GOINEAU en sa qualité de Président de la société, conformément à l'article des statuts relatif à la direction de la Société (ci-après le "**Président de l'Assemblée**").

Le Président de l'Assemblée constate que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le texte des résolutions proposées ;
- un exemplaire des statuts ;
- les copies des mails adressées aux associés ;

Puis le Président de l'Assemblée déclare que tous les documents et renseignements requis par la loi et les règlements devant être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition, au siège social ou sur le site internet de la société dont l'adresse figure sur l'avis de convocation, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de l'Assemblée rappelle que la présente assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022 ;
- Quitus de la présidence ;
- Affectation du résultat.

Le Président de l'Assemblée ouvre la discussion et un débat s'instaure entre les associés présents.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

### **Résolution n°1 : Approbation des comptes**

L'assemblée générale des associés décide, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2022 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître une perte de vingt-deux mille cent cinquante-six euros (22.156 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n°2 : Affectation du résultat**

L'assemblée générale des associés décide d'affecter la perte de vingt-deux mille cent cinquante-six euros (22.156 €), de la manière suivante :

**Report à nouveau pour :** vingt-deux mille cent cinquante-six euros (22.156 €)

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois dernières années.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n°3 : Conventions réglementées**

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu le rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n°4 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités**

L'assemblée générale des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée remercie les associés pour leur présence et lève la séance.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée

*Copie conforme à  
l'original*

Ivan Goineau

